

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 13 août 2022

Réponse du gouvernement sur les propos du député Tematai Le Gayic concernant l'éducation

Suite aux propos du député Tematai Le Gayic qui montrent une méconnaissance manifeste du système éducatif polynésien et de la réalité du travail de nos personnels de l'éducation, le gouvernement souhaite préciser les points suivants.

Concernant l'adaptation des programmes, la Polynésie française a fait le choix des diplômes nationaux pour que nos jeunes polynésiens puissent les faire valoir aux niveaux national et international. Pour assurer cette validation, les examens doivent porter sur des référentiels communs de compétences et de connaissances qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la république française. Cependant, la loi organique et la convention Pays-État de 2016 en matière d'éducation prévoient que le Pays adapte ces programmes au contexte polynésien. Ces adaptations de programmes sont élaborées par des groupes de travail mis en place en Polynésie française et composés de conseillers pédagogiques du 1er degré et d'enseignants certifiés du 2nd degrés locaux et pilotés par des inspecteurs du 1er degré et du 2nd degré exerçant en Polynésie française. Ces adaptations de programmes ont recueilli à l'unanimité l'avis favorable du Haut Comité de l'éducation polynésien présidé par la ministre de l'éducation polynésien et composé du Vice-recteur, d'élus de l'assemblée de la Polynésie française, des fédérations polynésiennes de parents d'élèves de l'enseignement public et privé, des organisations syndicales polynésiennes de l'enseignement public et privé.

Les enseignants mettent en œuvre dans leurs classes ces programmes adaptés qui sont obligatoires ; des dotations horaires complémentaires, décidées par la ministre de l'éducation polynésienne, sont allouées en lycée et lycée professionnel chaque année.

Concernant l'enseignement du fait nucléaire, dès 2018, la Ministre de l'éducation, Christelle Lehartel, a souhaité que cet enseignement concerne TOUTES les disciplines tant dans le 1er degré que dans le 2nd degré. Elle a aussi souhaité que cette question soit enseignée de manière objective et non partisane afin que les jeunes puissent avoir toutes les connaissances indispensables pour construire leur propre jugement. C'est le rôle de l'école de faire de nos enfants des citoyens éclairés capables d'avoir une pensée autonome. Ainsi, les contenus de cet enseignement ont été élaborés et continuent d'être élaborés par un groupe de travail constitué en Polynésie française, composé d'enseignants, conseillers pédagogiques et inspecteurs, exerçant en Polynésie française des différentes disciplines et piloté par la Doyenne des Inspecteurs, experte de ce dossier, enfant de Polynésie, ancienne élève du collège de Faaa, enseignante en Polynésie puis Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale. Un budget annuel est

consacré par le Pays à la formation des enseignants et à l'élaboration des ressources pédagogiques et des capsules vidéo accessibles sur le site de la DGEE. La démarche et les ressources pédagogiques ont été présentées à la commission de l'éducation de l'Assemblée de Polynésie française en avril 2022.

Concernant les formations initiales dispensées en Polynésie française qui ne seraient pas adaptées au territoire, le gouvernement rappelle qu'un schéma directeur des formations est mis en œuvre depuis plusieurs années et a été renouvelé pour la période 2121-2026. Ce schéma directeur a pour objectif de former des jeunes diplômés dont l'économie polynésienne a besoin et de créer les conditions de l'emploi local. Il a été élaboré en toute transparence sous l'impulsion de la ministre de l'éducation polynésienne, en concertation avec de nombreux partenaires tels que le ministère en charge du travail et de l'emploi, le ministère en charge de l'enseignement agricole, le vice-rectorat, l'université de Polynésie française, le SEFI, l'ISPF, le RSMA, le CNAM et le CMMPF.

Le gouvernement souhaite saluer l'engagement exemplaire de tous les personnels et de tous les partenaires dans ces actions et dispositifs au service des jeunes polynésiens et de la Polynésie française ; actions et dispositifs qui semblent être ignorés de notre député.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
